

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS371

présenté par

M. Ramadier, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Reiss, M. Pierre-Henri Dumont, M. Jean-Claude Bouchet, M. Rolland, Mme Trastour-Isnart et M. Kamardine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.